



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 avril 2021

N°2021/25 : AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 18h00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 8 avril 2021

Etaient présents : 21

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Geneviève CAIN, Birgit SCHRUFER, Eric KRAEMER.

Pouvoirs : 2

Monsieur RIERA à madame Geneviève CAIN, madame Tiphaine TOKPAN à monsieur Eric KRAEMER.

Absents excusés : 6

Mesdames messieurs Denise GONON, Fathia BEN MABROUK, Nadège ABBADIE, Jonathan LOZACH, Ange AMBROSIO, Emmanuel FONKING.

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programmes et crédits de paiements,

VU l'article L.263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiements,

VU l'instruction codificatrice M14,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20210414-2021-25DEL-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 8 avril 2021,

CONSIDERANT que les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Moraux,

APRES en avoir délibéré

PAR 19 voix POUR (mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Camille FASSI, Stide MARQUEZ, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Birgit SHRUFER, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Cécile LAROYE, Sébastien LASCOURREGES) et **4 ABSTENTIONS** (mesdames messieurs Eric KRAEMER, Tiphaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN)

DECIDE de la répartition des crédits de paiements de la façon suivante :



Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Réfectoire scolaire	1 860 000,00 €	130 000,00 €	900 000,00 €	830 000,00 €			
Réseau de chaleur	530 000,00 €	530 000,00 €					
Rénovation Ecole Primaire Prévert	1 694 000,00 €	960 000,00 €	350 000,00 €	384 000,00 €			
Extension Ecole Prévert	1 131 000,00 €			131 000,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €	340 000,00 €
Rénovation Villa Bia Maison des familles	1 740 000,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €			695 000,00 €	695 000,00 €
Réfection rue de Montceaux	650 000,00 €	400 000,00 €	250 000,00 €				
Local PM	132 500,00 €	132 500,00 €					
Cimetière	420 000,00 €	39 500,00 €	120 000,00 €	130 000,00 €	130 500,00 €		
Carrefour St Fiacre/Verdun	248 765,00 €	6 000,00 €			242 765,00 €		
Terrain synthétique complexe sportif	372 000,00 €	372 000,00 €					
Fibre sécurisée Fibre vidéoprotection	400 000,00 €	115 000,00 €	85 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €		
Maison de la biodiversité	240 000,00 €		40 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €		
TOTAL (TTC)	9 418 265,00 €	2 835 000,00 €	1 945 000,00 €	1 675 000,00 €	903 265,00 €	1 025 000,00 €	1 035 000,00 €

AUTORISE le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiements 2021.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

16 AVR. 2021

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20210414-2021-25DEL-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021